



## COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Le Mardi 04 Mai 2021  
Compte rendu N° CM-05/2021

### 1. Préambule

Ce jour, les conseillers municipaux se réunissent à la salle des fêtes de la commune. Les distanciations entre chaque conseiller sont strictement respectées, suite aux recommandations gouvernementales. Sont présents :

- Monsieur Vincent BARAT, Maire,
- Monsieur Frédéric DESCHATRETTE, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire,
- Madame Sylvie DESLIENS, 2<sup>ème</sup> adjointe au Maire,
- Monsieur Guillaume VILLAIN, 3<sup>ème</sup> adjoint au Maire, nommé secrétaire de séance,
- Monsieur Christophe ANCEAUX, 4<sup>ème</sup> adjoint au Maire,
- Madame Edwige BORTOLOTTI, conseillère municipale,
- Madame Isabelle BENOIT, conseillère municipale,
- Madame Mireille PATENERE, conseillère municipale,
- Madame Corinne PILLIET, conseillère municipale,
- Madame Camille PINGUET, conseillère municipale,
- Madame Cindy PINIAU, conseillère municipale,
- Monsieur Olivier ROTSAERT, conseiller municipal.

Sont absents excusés :

- Monsieur Thierry BENOIST, conseiller municipal, donne son pouvoir de vote à Monsieur Guillaume VILLAIN,
- Madame Anne-Sophie BATIS, conseillère municipale, donne son pouvoir de vote à Monsieur Vincent BARAT.

Est absent non excusé :

- Monsieur Emmanuel RENARD, conseiller municipal.

La réunion du Conseil Municipal débute le mardi 04 Mai 2021, à 19 heures 45 minutes.

L'ordre du jour, évoqué par Monsieur le Maire, et pour lequel sont conviés les élus, est le suivant :

1. Délibération sur les modifications statutaires de la Communauté de communes du Nogentais,
2. Mise en place des bureaux de votes pour les élections départementales et régionales,
3. Délibérations sur la dissolution du Sits Nogent Sud et la liquidation de l'actif et du passif du syndicat,
4. Organisation du 08 Mai 2021,
5. Travail des diverses commissions,
6. Questions diverses.

## 2. Délibération sur les modifications statutaires de la Communauté de communes du Nogentais

Monsieur le Maire informe l'ensemble de ses colistiers de la création d'une nouvelle compétence « mobilités ». Cette dernière peut être portée soit par la Communauté de Communes du Nogentais, soit par le conseil départemental de l'Aube. Les élus sont invités à se prononcer sur le choix de l'autorité.

Monsieur Olivier ROTSAERT questionne : « Il y a-t-il des projets ou financements alloués à cette compétence ? ».

Par la suite, monsieur Frédéric DESCHATRETTE interroge ses collègues sur la possibilité de voir apparaître de nouveaux impôts pour nos habitants.

Monsieur le Maire propose de délibérer sur le transfert de compétence à la Communauté de communes du Nogentais.

*Pour : 7*

*Contre : 6*

*Abstention : 1*

*Le conseil municipal est favorable à l'attribution de la compétence Mobilité à la Communauté de Communes du Nogentais.*

## 3. Mise en place des bureaux de votes pour les élections départementales et régionales

Monsieur le Maire indique à l'ensemble des élus présents, que les 20 et 27 juin prochains, se tiendront les élections régionales et départementales.

La municipalité met à disposition de ses administrés deux bureaux de vote, qui seront situés à la salle des fêtes. Les élus se concertent pour être disponibles et présents aux différents bureaux.

## 4. Délibération sur la dissolution du Sits Nogent Sud et la liquidation de l'actif et du passif du syndicat

Monsieur le Maire informe ses collègues que les membres du Sits Nogent Sud ont voté la dissolution de ce syndicat au 31 décembre 2021. Ce dernier demande à la municipalité de se prononcer sur cette dissolution.

Madame Mireille PATENERE ajoute qu'elle a été élue vice-présidente de ce syndicat le 1<sup>er</sup> Avril 2021. Elle indique avoir été témoin d'un grand désordre lors de la présentation des comptes à la dernière réunion. Ce vote a d'ailleurs été refusé et reporté.

Monsieur Frédéric DESCHATRETTE fait remarquer qu'il n'y a pas eu d'assemblée générale l'an passé, ni en 2019.

Les élus en concluent que la décision de dissolution a été très certainement prise suite à un lourd dysfonctionnement. Cela permettra également d'étoffer les compétences du syndicat de Romilly Sur Seine.

Madame Mireille PATENERE reprend la parole, et interroge : « lorsqu'une personne, habitant du Nogentais, souhaitera des renseignements, où devra-t-elle s'adresser ? A Romilly ? Saurons-nous lui répondre ? »

Monsieur Frédéric DESCHATRETTE alerte sur la question des trois employés qui étaient rémunérés par le syndicat. Ils devront désormais être pris en charge par les communes concernées, à savoir Saint-Aubin, Avant-Les-Marcilly et Nogent-Sur-Seine, s'ils le souhaitent. Le conseil départemental rembourserait aux communes l'intégralité des rémunérations. Est-ce que cette situation va perdurer ?

Il termine en affirmant que cette dissolution étant déjà actée par le syndicat, pourquoi demander l'avis des différentes municipalités ?

Approbation de la dissolution du syndicat Sits Nogent Sud

*Pour : 13*

*Contre : 1*

*Abstention : 0*

*Approbation accordée.*

Liquidation de l'actif et du passif du syndicat. Ce dernier ne détient aucun bien, emploie trois personnels, et ne dispose d'aucune dette. L'excédent de trésorerie sera réparti suivant le nombre d'habitant par commune.

*Pour : 13*

*Contre : 1*

*Abstention : 0*

*Liquidation acceptée.*

## 5. Organisation du 08 Mai 2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que deux gerbes de fleurs ont été commandées pour la cérémonie. Le rendez-vous est fixé à 11 heures 00 minute en mairie, en comité restreint.

Seront présents, pour l'évènement :

- Monsieur Maurice BERAU, porte-drapeau,
- Monsieur Alain DERUELLE, président du club du 3<sup>ème</sup> âge,
- Monsieur Vincent BARAT, Maire,
- Monsieur Frédéric DESCHATRETTE, 1<sup>er</sup> Adjoint au maire,
- Madame Sylvie DESLIENS, 2<sup>ème</sup> Adjointe au maire.



## 6. Délibération sur les nouveaux pouvoirs donnés aux représentants de la société ainsi que la nouvelle répartition du capital social de la société XPL-Xdemat

Monsieur le Maire demande à ses collègues de se prononcer sur les nouveaux pouvoirs donnés aux représentant de la société ainsi que la nouvelle répartition du capital social de la société XPL-Xdemat, à savoir comme suit :

Il est donc proposé au Conseil municipal/communautaire/syndical de bien vouloir :

- approuver la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions, à savoir :

- le Département de l'Aube : 6 563 actions soit 51,12 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 873 actions soit 6,80 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 330 actions soit 2,57 % du capital social,
- le Département de la Marne : 569 actions soit 4,43 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 293 actions soit 2,28 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 447 actions soit 3,48 % du capital, social,
- le Département de la Meuse : 530 actions soit 4,13 % du capital social,
- le Département des Vosges : 476 actions soit 3,71 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 2 757 actions soit 21,48 % du capital social,

conformément à la liste des actionnaires annexée à la présente ;

- donner pouvoir au représentant de la collectivité/du groupement de collectivités à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

Pour : 9

Contre : 2

Abstention : 3

*Approbation et nouveaux pouvoirs accordés.*

## 7. Travaux des diverses commissions

### a. Education et Jeunesse

Monsieur Vincent BARAT informe l'ensemble des élus que des autotests COVID-19 ont été distribués par l'éducation nationale aux personnels ATSEM. Monsieur le Maire a donc demandé à une infirmière de bien vouloir se rendre disponible afin de former les agents à l'utilisation de ces autotests. Cette dernière sera remerciée par un coffret cadeau commandé à la société Saint-Aubinoise, le *Safran des Charrons*.

Madame Sylvie DESLIENS informe de la mise en place de deux tonnelles dans l'enceinte scolaire, afin de créer des distanciations supplémentaires lors de la restauration des élèves.

Monsieur Vincent BARAT présente aux élus les effectifs des élèves pour l'année prochaine, arrêtés à la date du 03 Mai 2021 :

Petite Section : 24 élèves (dont 1 élève demande une dérogation),  
Moyenne Section : 18 élèves,  
Grande Section : 24 élèves,  
Cours Préparatoire : 15 élèves,  
Cours Élémentaire 1<sup>ère</sup> année : 12 élèves,  
Cours Élémentaire 2<sup>ème</sup> année : 12 élèves,  
Cours Moyen 1<sup>ère</sup> année : 17 élèves,  
Cours Moyen 2<sup>ème</sup> année : 11 élèves.

Madame Isabelle BENOIT interroge ses collègues élues de la commission scolaire : « A quelle date sera le conseil d'école ? »

Madame Sylvie DESLIENS lui répond avoir informé Madame Carine BRIQUET, directrice de l'école, et attendre son retour quant à la réalisation du conseil d'école en présentiel ou par visioconférence.

#### b. Commission Communication municipale

Monsieur Guillaume VILLAIN présente aux élus un devis pour la digitalisation de la salle du conseil, à savoir l'installation d'un écran avec caméra et micro afin de pouvoir réaliser des réunions en visioconférence, ainsi que le renforcement de la connexion réseau internet. Le devis s'élève à 6 000,00 €uros TTC. D'autres devis seront également demandés afin de pouvoir les comparer.

#### c. Commission Actions sociales, Emploi et Santé

Monsieur le Maire présente à ses collègues différents tarifs pour l'achat d'une remorque, mise à disposition des employés communaux. Les tarifs varient entre 2 300,00 €uros et 3 500,00 €uros TTC.

Monsieur Frédéric DESCHATRETTE présente trois devis pour l'achat d'équipements individuels de protection. Les entreprises FIBAT10, MANUTAN et MABEO ont été sollicitées.

L'entreprise FIBAT10 a été retenue par l' élu. Il propose à ses collègues de valider le devis présenté, pour un montant de 1 491,77 €uros TTC.

*Pour : 14*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Devis accordé.*

Messieurs Frédéric DESCHATRETTE et Guillaume VILLAIN font remarquer qu'il s'agit d'une entreprise locale, de Romilly Sur Seine.

## 8. Questions diverses

Madame Edwige BORTOLOTTI indique avoir reçu la demande de Monsieur COLLET, qui sollicite l'intervention de la municipalité auprès de sa voisine, qui se garerait dans le chemin de la Grande Cour, chemin communal, et bloquerait le passage de tout véhicule.

Monsieur le Maire lui répond que la municipalité prendra contact avec cette personne. Il l'invite également à se rapprocher de la brigade de Gendarmerie de Nogent/Seine, qui est compétente en matière de police de la route.

La réunion du conseil municipal prend fin ce jour à 22 heures 00 minutes, soit une durée de deux heures et quinze minutes.

*Fait et clos le Mercredi 05 Mai 2021.*

Le Maire

Le Secrétaire



Monsieur le Maire  
Vincent BARAT

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Vincent Barat", is written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.